



Divorce a l amiable avec un bien a vendre

Par dan95

Bonjour

Actuellement en instance de divorce a l amiable marié sous le régime de la communauté propriétaire d un bien sans crédit j ai donc 50% des parts que mon fils veut me racheter .il vaut mieux d abord divorcer et donc être en indivision mon fils me rachete ma part une fois le divorce prononcé où faire indiquer dans la convention l achat de ma part de 50% du prix de la maison part mon fils qu elle est la meilleure solution

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Actuellement et jusqu'au divorce et la dissolution de communauté, le bien est propriété de votre communauté.

Il faut attendre le prononcé du divorce, et ensuite vous serez indivisaire et propriétaire d'une partie de ce bien que vous pourrez vendre part à votre fils, ensuite il sera en indivision à votre place avec votre ex conjoint.

Est-ce bien le but recherché ?

La meilleure solution dépend de vos objectifs, on ne peut pas les deviner.

Consultez votre notaire.

Par kang74

Bonjour

En toute logique vous passez devant un notaire pour valider la convention : non ?

Ce serait donc bien de voir avec lui ce qu'il y a de mieux pour vous deux .

On peut faire les choses dans la foulée puisque la liquidation de biens se fait à la signature de la convention .